

# AIDE EN ÉTABLISSEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES ( E.H.P.A.D., U.S.L.D., RÉSIDENCE AUTONOMIE)

## Bénéficiaire de l'aide:

Personne âgée.

## Objet de l'aide:

Prise en charge partielle des frais d'hébergement en établissement.

## Descriptif de l'aide:

Aide financière en fonction des ressources du demandeur et de la capacité contributive des obligés alimentaires.

## Montant de l'aide:

Prise en charge au titre de l'aide sociale des frais d'hébergement à titre subsidiaire, en complément des ressources de l'intéressé, de l'allocation logement et de l'obligation alimentaire. Les sommes avancées par le Département sont récupérables.

## Démarche:

Constitution d'un dossier familial d'aide sociale auprès du Centre Communal ou Intercommunal d'Action Sociale, ou à défaut à la mairie du domicile habituel du demandeur depuis au moins trois mois avant son entrée en établissement.

## A qui s'adresser:

- CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de la commune de résidence avant l'entrée en hébergement.

- Pôle Gérontologie et du Handicap 26 avenue de Chevène CS 42220 74023 Annecy Cedex

Tél : 04 50 33 22 00

Email : [dgh@hautsavoie.fr](mailto:dgh@hautsavoie.fr)